

# Pleins feux sur les AU

août 2004

## Chine et sida : rompre le silence

Lorsque les délégués de la XV<sup>e</sup> Conférence internationale sur le sida, à Bangkok, se sont assis pour écouter le discours de la secrétaire générale d'Amnesty International, **Irene Khan**, ils ont trouvé sur leurs chaises une pétition en faveur de **Wang Guofeng** et **Li Suzhi**, un couple qui milite en faveur des droits des séropositifs et malades du sida.

Irene Khan a commencé par demander à tous les membres de l'assistance de signer cette pétition, qui reprenait le texte de l'AU 221/04 (ASA 17/035/2004 du 14 juillet 2004), publiée la veille (un courageux délégué d'Amnesty International était resté debout jusqu'à 5 heures du matin pour rédiger cette pétition et la photocopier en 500 exemplaires).

Plus de 400 appels ont ainsi été signés. Des délégués les ont ensuite emportés en cortège jusqu'à l'ambassade de Chine à Bangkok, en brandissant des banderoles et en scandant des slogans. L'événement a été largement relayé par la presse ; des photos ont été publiées dans le *Bangkok Post* et le *Nation*, et notre valeureux délégué a été interviewé par l'agence Reuters.

Wang Guofeng et Li Suzhi, en faveur de qui l'AU a été lancée, ont été contaminés par le VIH (virus de l'immunodéficience humaine) lors d'une collecte de sang. Les autorités les ont manifestement arrêtés pour les empêcher de rejoindre Pékin ; en effet, ils souhaitaient se rendre au ministère de la Santé pour dénoncer l'insuffisance des soins destinés aux séropositifs et malades du sida. Ils ont été remis en liberté un mois après le lancement de l'Action urgente.

Le cas de Wang Guofeng et de Li Suzhi illustre un problème largement passé sous silence par les médias chinois, qui sont étroitement encadrés par les autorités. Les articles publiés dans la presse chinoise présentent généralement la consommation de drogues injectables et les rapports sexuels non protégés comme les principales causes de la pandémie de sida que connaît la Chine depuis le milieu des années 80. Par ailleurs, ils minimisent le rôle catastrophique joué



Des manifestants devant l'ambassade de Chine, à Bangkok © AI

par les centres de collecte de sang qui ont fonctionné dans de nombreuses régions de ce pays à la fin des années 80 et pendant les années 90. Ces centres ont été particulièrement actifs dans plusieurs villages du Henan et d'autres provinces centrales, où les sommes offertes en contrepartie des prélèvements sanguins étaient particulièrement tentantes pour une population très démunie.

Si nombre de ces banques de sang étaient gérées par les services de santé de l'administration locale, d'autres, appelées *xuetou*, étaient parfaitement illégales. Les centres de collecte ont proliféré en raison de la forte demande de plasma sanguin, qui représentait une source de devises considérable. Ces établissements ne respectant pas les règles de sécurité les plus élémentaires lors des prises de sang, le nombre de contaminations par le VIH a explosé. Selon certaines estimations, dans la seule province du Henan, le nombre de personnes contaminées lors de tels prélèvements sanguins est compris entre 150 000 et plus d'un million. Dans toute la Chine, selon le Programme commun des Nations unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA), à la fin de l'année 2001, jusqu'à 1,5 million de personnes avaient été infectées, et ce chiffre pourrait atteindre 10 millions d'ici 2010 si les autorités ne prennent pas de mesures décisives.



**Les délégués apportent  
la pétition à l'ambassade**

Bien que certains signes laissent à penser que la question est moins taboue qu'auparavant en Chine, très récemment, le gouvernement avait encore une attitude de dissimulation et de déni. En août 2002, le plus célèbre défenseur des personnes touchées par le VIH/sida, le docteur **Wan Yanhai**, a été arrêté parce que les autorités lui reprochaient d'avoir « *divulgué des secrets d'État* ». Il avait en effet publié sur son site Internet des listes de personnes mortes de maladies liées au sida dans la province du Henan. Ces listes avaient été établies à la suite d'une fuite, à partir d'informations provenant d'un document interne des autorités locales. Wan Yanhai a été libéré un mois plus tard, à la suite d'un vaste mouvement international de protestation auquel s'est joint le Réseau Actions urgentes (voir l'AU 273/02, ASA 17/043/2002 du 2 septembre 2002 et suivantes). Il est extrêmement rare que les personnes soupçonnées d'« infractions » aussi graves soient remises en liberté, et celles-ci sont généralement sanctionnées par de lourdes peines de prison.

En raison du nombre élevé de personnes contaminées par le VIH dans le Henan, certains villages de la province sont devenus le centre d'un important militantisme. Dans le village de Xiongqiao, où plus d'un tiers de la population a été infectée par le virus lors de collectes de sang, 16 personnes ont été arrêtées en juin 2003, après que des villageois séropositifs se furent rendus dans la capitale du Henan pour protester contre l'insuffisance des soins destinés aux séropositifs et malades du sida dans le village. Plusieurs de ces personnes ont apparemment été battues, et toutes

risquaient d'être torturées ou soumises à d'autres formes de mauvais traitements en garde à vue, notamment d'être privées de soins médicaux. Amnesty International n'a pas réussi à déterminer ce qu'il était advenu de ces personnes après le lancement de l'AU en leur faveur (cf. AU 210/03, ASA 17/030/2003 du 11 juillet 2003). Toutefois, grâce au témoignage d'anciens détenus, elle sait que même si les Actions urgentes ne débouchent pas toujours sur des libérations, elles permettent souvent d'améliorer les conditions de vie des personnes privées de liberté.



**Un des 400 appels signés par les délégués**

Malheureusement, malgré l'attention que ce sujet a suscité au sein de l'opinion publique internationale, des militants engagés dans la lutte contre le VIH/sida sont toujours détenus en Chine. Parmi eux figure notamment **Li Dan**, qui a fondé une école destinée aux enfants dont les parents sont morts du sida. Les autorités ont récemment arrêté cet homme dans la province du Henan, dans le but manifeste de l'intimider et de le dissuader de poursuivre ses activités (cf. AC/AU 221/04, ASA 17/037/2004 du 9 août 2004). Amnesty International continuera à intervenir pour défendre ces militants, et le Réseau Actions urgentes conservera un rôle déterminant dans cette action.

*La version originale en langue anglaise a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, Peter Benenson House, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*